



Foire aux questions sur l'évaluation électronique du PEI – Modalités de l'évaluation électronique

Questions générales

**Un examinateur du Programme du diplôme peut-il également devenir un examinateur du PEI ?
Est-il possible de remplir ces deux fonctions en parallèle ?**

Non. Une personne peut remplir soit les fonctions d'examinateur du PEI, soit celles d'examinateur du Programme du diplôme, mais pas les deux. Avec les changements apportés au PEI, il y a maintenant des périodes de notation définies pour les différentes matières. Ces périodes de notation concordent avec les périodes de notation du Programme du diplôme. Cela signifie qu'un examinateur du PEI et du Programme du diplôme devrait noter simultanément les copies de ces deux programmes. Cela va à l'encontre des initiatives prises par l'IB en vue d'améliorer la qualité de la notation. Dans la grande majorité des cas, nous proposons uniquement deux composantes ou matières non simultanées aux examinateurs. Cela veut dire qu'ils n'ont besoin de mémoriser qu'un seul barème de notation à un moment donné. S'ils atteignent leur objectif initial dans leur composante, ils peuvent généralement noter d'autres copies électroniques dans cette même composante. En outre, nous avons instauré une notation par groupe d'éléments de question dans certains examens. Dans ces cas, l'examen est divisé en plusieurs parties plus petites, qui sont notées séparément. Cela signifie que l'examinateur ne doit se rappeler qu'une partie du barème de notation lorsqu'il évalue les candidats ou qu'il reçoit des réponses similaires regroupées. Ces approches de la notation ont été adoptées afin de faciliter le travail de notation, tout en augmentant la cohérence et la qualité de la notation. En définitive, le processus de notation vise à s'assurer que le candidat se voit attribuer la note qu'il mérite. Nos systèmes sont élaborés en ayant à cœur l'intérêt des candidats.

Lorsque des examinateurs capables de noter le matériel d'examen des deux programmes postulent auprès de l'IB, l'équipe chargée du recrutement et de la formation des examinateurs examine les besoins actuels avant de décider de les nommer pour le Programme du diplôme ou le PEI. Il n'est pas dans l'intérêt de l'IB de recruter des examinateurs qui ne se verront pas offrir un travail de correction. Si un examinateur capable de corriger le matériel d'examen des deux programmes ne se voit pas confier un travail de correction dans un programme, on peut partir du principe qu'il ne se verra pas non plus confier un travail de correction dans l'autre programme. Si vous occupez actuellement les fonctions d'examinateur du Programme du diplôme et que vous souhaitez devenir examinateur du PEI, veuillez nous envoyer un courriel à examiners@ibo.org et nous vous confierons un poste d'examinateur du PEI.

Où puis-je trouver les conditions requises pour devenir examinateur ?

Toutes les conditions requises pour devenir examinateur sont énoncées dans le document *Politique de l'IB en matière de recrutement des examinateurs*, publié sur le site Web de l'IB.

Questions techniques

De quels outils technologiques les établissements auront-ils besoin pour participer aux évaluations électroniques ?

Le document *Exigences en matière de TI pour l'organisation des examens sur ordinateur en 2016* fournit des informations sur les exigences en matière de technologies de l'information (TI). Ce document vise à fournir aux coordonnateurs du PEI et aux responsables des TI des conseils sur le type d'infrastructure nécessaire (y compris les spécifications concernant les ordinateurs de bureau et portables) pour organiser les examens sur ordinateur. Ces conseils sont fondés sur les informations disponibles en octobre 2015 et seront mis à jour au fur et à mesure des évolutions. Il est conseillé aux établissements de



planifier et d'envisager la nécessité de mettre à jour ou d'accroître éventuellement leurs capacités en matière de TI, ce qui pourrait avoir une incidence sur leurs budgets à venir.

http://occ.ibo.org/ibis/occ/Utils/getFile2.cfm?source=/ibis/occ/home/subjectHomeMYP.cfm&filename=dSpace%2Ffr%2Fm_0_mypxx_mypnc_1511_1_f%2Epdf

Quelles sont les options en matière d'évaluation électronique pour les établissements disposant de peu d'outils technologiques ?

L'idée est que les établissements puissent passer à ce modèle facultatif lorsque le moment et le contexte seront propices.

La décision d'avoir recours aux examens sur ordinateur au lieu des examens en ligne leur permet de faire passer les examens, même lorsque leur accès à Internet est limité.

Une liste de contrôle sera-t-elle remise aux établissements afin de leur permettre de vérifier leur degré de préparation au déroulement d'une évaluation électronique ? L'IB procédera-t-il à des contrôles afin de vérifier que les établissements respectent les exigences en matière de TI pour l'évaluation électronique ?

Les exigences en matière de TI sont publiées sur le CPEL. Les établissements pourront utiliser les exemples et effectuer un test de compatibilité pour vérifier la conformité des TI.

Quel soutien sera offert au service informatique des établissements ?

Le service L'IB vous répond, des documents pertinents ainsi qu'une assistance technique seront disponibles.

Est-il préférable que les candidats apportent leurs ordinateurs personnels ou qu'ils utilisent les ordinateurs de l'établissement ?

Si les ressources appropriées sont disponibles, l'IB recommande d'utiliser les ordinateurs de l'établissement. Les spécifications et les paramètres de l'utilisateur (par exemple) peuvent alors être déterminés et contrôlés par l'établissement. D'un point de vue logistique, le processus d'installation des fichiers d'examen sur les ordinateurs peut être plus restrictif lorsque les candidats utilisent leur ordinateur personnel. Si les candidats emportent leur ordinateur à la fin de chaque journée, il n'est pas possible de charger les fichiers d'examen sur leur ordinateur avant la date prévue pour l'examen, comme vous pourriez le faire si les ordinateurs étaient conservés sous clé dans un endroit sûr au sein de l'établissement. Que les candidats utilisent leur propre ordinateur ou celui de l'établissement, il est essentiel de procéder à une vérification de la compatibilité sur tous les ordinateurs afin de s'assurer qu'ils présentent les spécifications minimales pour faire fonctionner le logiciel de l'examen.

Sera-t-il possible d'utiliser d'autres appareils comme des Chromebooks ou des iPads ?

Nous avons essayé de développer un logiciel et des évaluations fonctionnant indépendamment de la plateforme employée, mais certains appareils peuvent entraîner des limitations et les ordinateurs utilisés doivent pouvoir gérer des contenus vidéo et audio. Nous sommes favorables à l'utilisation des ordinateurs des candidats lorsque l'établissement dispose de peu de ressources. Les évaluations sont conçues pour fonctionner en mode autonome, et un réseau local n'est donc pas essentiel. De plus, nous travaillons actuellement sur une version des examens sur ordinateur fonctionnant sur les tablettes.

Pouvons-nous charger l'examen sur notre serveur ?

Les fichiers d'examen peuvent être distribués sur les appareils des candidats selon les méthodes suivantes :

- copie à partir d'une clé USB ;
- copie à partir d'un dossier sur le réseau partagé (par un membre de la direction avant le déroulement des examens ou par les candidats lorsqu'ils arrivent pour l'examen).

Le délai de 10 jours pour le chargement des échantillonnages est-il flexible ?



Les établissements peuvent commencer à saisir les totaux attribués par les enseignants au début du mois de février (ou août pour la session de novembre) et ces totaux peuvent être envoyés jusqu'au 10 avril (10 octobre pour la session de novembre). Une fois ces totaux envoyés, le processus de chargement peut commencer. Pour les matières dans lesquelles les candidats sont évalués au moyen d'un portfolio électronique, l'échéance du 20 avril / 20 octobre pour le chargement des échantillonnages est définitive.

Questions sur la préparation des établissements

À quel moment l'établissement devrait-il former un comité pour l'évaluation électronique : en 4^e année du PEI ou plus tôt ?

Les établissements ne sont pas officiellement tenus de former un comité pour l'évaluation électronique, et il n'existe pas de calendrier précis pour démarrer les préparatifs. Toutefois, les membres du personnel des établissements doivent s'y prendre suffisamment à l'avance et élaborer en collaboration un plan d'action minutieux afin de garantir une mise en œuvre réussie des examens sur ordinateur et des portfolios électroniques. En ce qui concerne notamment l'infrastructure et le matériel informatiques, les établissements doivent souvent prendre des dispositions pour leur budgétisation, leur achat, l'élaboration de procédures, la création de structures de soutien et la formation, et ce, plusieurs années avant la session. Il est également important d'avoir un plan de communication complet pour informer les élèves, les parents, le personnel, les membres de la direction, le personnel chargé des TI(C) et les membres du conseil d'administration.

Comme pour le Programme du diplôme, le coordonnateur doit-il également procéder à une planification à rebours en suivant le calendrier fourni par le PEI ?

Oui.

Si un parent enseigne dans le même établissement que son enfant qui prend part aux évaluations électroniques, peut-il faire partie du comité pour l'évaluation électronique ?

Oui. Cela vaut également pour les parents dont les enfants préparent les évaluations électroniques, car ils peuvent apporter des perspectives utiles au processus de planification.

Tous les établissements auront-ils accès aux ressources pour l'évaluation électronique ou celles-ci seront-elles mises à la disposition des établissements participants uniquement ?

Les ressources seront publiées sur le CPEL pour pouvoir être consultées par tous les établissements et les examens des sessions précédentes seront disponibles à la vente sur le site du Magasin de l'IB. Certains services, tels que le renvoi de la copie d'examen d'un candidat, seront proposés uniquement aux établissements participants.

Comment les évaluations électroniques tiendront-elles compte des candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation ?

L'approche adoptée pour la conception de tous les examens sur ordinateur tient compte des difficultés et des ambiguïtés linguistiques, et ces examens devraient donc être largement accessibles. Le système et les examens eux-mêmes ont été élaborés à l'aide des principes universels de conception, et la taille de la police, la durée de chaque examen et les couleurs de fond du système peuvent facilement être modifiées pour répondre à la plupart des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation. Pour les élèves ayant des besoins plus importants, nous pouvons adapter l'examen à leurs besoins, mais il faut en faire la demande bien avant la session d'examens. Les élèves peuvent également être autorisés à recevoir une aide au cours de l'examen afin de les aider à lire et à rédiger leurs réponses aux questions.



Le surveillant peut également accorder plus de temps et modifier la taille de la police pour un candidat ayant besoin de plus de temps pour des raisons particulières le jour de l'examen.

Veillez vous reporter à la section « Aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion » (p. 38 à 46) du *Manuel de procédures pour le Programme d'éducation intermédiaire – Évaluation (2016)* (première édition publiée en septembre 2015).

http://occ.ibo.org/ibis/occ/Utile/getFile2.cfm?source=/ibis/occ/home/subjectHomeMYP.cfm&filename=myp%2Fm_g_mypxx_coh_1509_2_f%2Epdf

L'évaluation électronique tient-elle compte des élèves qui apprennent le français ? Les questions peuvent-elles être facilement comprises par ces élèves ?

Nous avons limité l'âge de lecture pour les examens afin de les rendre aussi accessibles que possible, mais la nécessité d'inclure des questions conceptuelles posées dans des contextes connus et inconnus nous conduit à utiliser des textes que les élèves apprenant le français pourraient trouver difficiles. À titre de référence, veuillez consulter les spécimens d'examens.

À quel moment les notes finales prévues doivent-elles être envoyées ?

Pour les matières dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un examen sur ordinateur, les notes finales prévues doivent être saisies sur IBIS avant le 10 avril pour la session de mai et le 10 octobre pour la session de novembre.

À quoi servent les notes finales prévues envoyées dans les matières disponibles pour les examens sur ordinateur ?

Les notes finales prévues sont une des sources d'information utilisées par les membres de l'équipe chargée de l'attribution des notes finales lorsqu'ils établissent les seuils d'attribution des notes finales pour chaque matière. Après l'attribution des notes finales, elles sont également utilisées pour vérifier les résultats de chaque candidat, car les écarts entre les notes prévues par les enseignants et les résultats obtenus à l'examen peuvent mettre en lumière des erreurs de notation. Cela est particulièrement utile lorsque toutes les notes finales prévues sont soigneusement déterminées par les enseignants et montrent donc une forte corrélation avec les résultats obtenus aux examens.

Un soutien sera-t-il apporté aux établissements dont la connexion à Internet est intermittente ou dont l'alimentation en électricité n'est pas fiable ?

Le logiciel d'examen a été conçu de manière à pouvoir fonctionner avec un équipement informatique et une connexion Internet de base. Étant donné que les examens ne sont pas passés en ligne, les établissements ne disposant pas d'une connexion à Internet fiable peuvent participer à la session d'examens.

Questions sur la préparation des enseignants

En tant qu'enseignant, comment puis-je préparer mes élèves à l'évaluation électronique ?

Il est important que les élèves se familiarisent avec le logiciel et qu'ils s'exercent à répondre aux questions de l'examen, mais la meilleure préparation repose sur une bonne stratégie d'enseignement du PEI.

Quelles ressources provenant de la session pilote de mai 2015 seront mises à la disposition des enseignants ? Quand seront-elles disponibles et où pourront-elles être consultées ?

Les ressources suivantes sont disponibles sur le CPEL : des spécimens d'examens sur ordinateur et leurs barèmes de notation, des exemples de réponses de candidats notées et des rapports pédagogiques pour les matières utilisées lors de la session pilote de mai 2015.

http://occ.ibo.org/ibis/occ/home/subjectHomeMYP.cfm?language=FRENCH&subject=coord_myp



Le guide sur l'évaluation électronique comprend-il également des informations détaillées sur l'évaluation sommative obligatoire ?

Toutes les exigences scolaires sont énoncées dans le *Guide sur l'évaluation électronique dans le cadre du PEI*, et des informations sur les procédures à suivre sont fournies dans le *Manuel de procédures pour le Programme d'éducation intermédiaire – Évaluation (2016)*.

Les enseignants doivent-ils concevoir toutes leurs évaluations formatives et sommatives en prenant les évaluations électroniques pour modèles ?

La meilleure préparation aux examens sur ordinateur du PEI consiste à s'investir dans l'apprentissage en classe, et non à effectuer des révisions répétitives qui empiètent sur le temps réservé aux cours. La familiarisation avec l'interface des examens sur ordinateur du PEI offre également de nombreuses possibilités de développer la culture numérique des élèves.

Les enseignants ont du mal à créer des évaluations sommatives dans le style des examens, à élaborer des grilles d'évaluation et à définir les niveaux atteints. Une formation est-elle disponible pour apprendre à formuler des questions de grande qualité ?

Nous proposons plusieurs ateliers de perfectionnement professionnel visant à aider les enseignants à créer des évaluations sommatives dans le style des examens et à élaborer des grilles d'évaluation (<http://www.cenveomobile.com/i/601854-2016-catalogue>). Ces aspects sont abordés dans les ateliers de catégorie 2 portant sur la manière d'enseigner les programmes d'études du PEI et les ateliers de catégorie 3 comme « Gérer l'évaluation dans le PEI » et « Concevoir des unités de travail du PEI authentiques ».

Où puis-je trouver des exemples d'évaluations électroniques pour toutes les matières offertes ?

Sur le CPEL, vous trouverez tous les spécimens d'examens produits en 2015 sous la rubrique **Évaluation électronique** sur la page consacrée à chaque groupe de matières.

Quel logiciel sera mis à la disposition des enseignants et des élèves pour leur permettre de s'exercer à formuler des questions ou à répondre aux questions et de se familiariser avec le processus des examens sur ordinateur ?

L'IB a l'intention de concevoir et de publier prochainement une version du système d'élaboration de l'évaluation électronique de l'IB destinée aux établissements. Si le budget nécessaire est disponible, ce projet sera mis en pratique après le développement des fonctionnalités du système par l'IB. Lorsque les établissements disposeront de ce système, ils pourront l'utiliser pour élaborer des évaluations formatives ainsi que leurs propres exercices de familiarisation avec les outils et les objets.

Quels aspects pourraient être améliorés par les enseignants à la suite de l'adoption de l'évaluation électronique ?

Veillez lire les rapports pédagogiques. Vous y trouverez un retour d'information et les conseils donnés aux enseignants à la lumière de la mise à l'essai des examens.

Pouvons-nous utiliser des manuels, des cahiers de travail, etc. pour préparer les élèves aux évaluations électroniques ?

La meilleure préparation à l'évaluation électronique repose sur l'utilisation de bonnes stratégies d'enseignement du PEI.

Comment l'IB compte-t-il préparer les enseignants à l'évaluation électronique durant les ateliers spécifiques aux matières ?

Étant donné que les examens sur ordinateur et les portfolios électroniques sont facultatifs, les animateurs des ateliers de catégories 1 et 2 devront différencier le contenu afin de répondre aux besoins de tous les participants. Les enseignants souhaitant approfondir la question doivent participer à l'atelier de



catégorie 3 intitulé « La puissance et l'influence de l'évaluation numérique ».

Quand les évaluations électroniques seront-elles abordées dans les ateliers de l'IB afin que les enseignants puissent apprendre à les gérer dans leur établissement avant l'évaluation finale ?

Les ateliers de catégorie 3 intitulés « Gérer l'évaluation dans le PEI », qui s'adressent aux responsables des groupes de matières ainsi qu'aux chefs d'établissement et aux coordonnateurs du PEI, abordent déjà de manière générale des idées importantes concernant l'évaluation électronique. Ces ateliers sont en cours de révision afin d'y inclure de nouveaux matériaux. Ils seront disponibles dans le courant de l'année 2016 et présenteront des directives tout à fait conformes à l'évaluation électronique du PEI. En 2016, l'IB proposera également un nouvel atelier se concentrant sur la puissance et l'influence de l'évaluation numérique.

Pourquoi les parents n'ont-ils pas accès au matériel relatif à l'évaluation électronique sur le CPEL ?

L'IB travaille directement avec les établissements pour fournir ses services aux élèves et aux parents. Les parents n'ont donc pas accès au CPEL, et il incombe aux établissements de communiquer ces informations à leur communauté scolaire.

Questions sur la préparation des élèves

Une introduction à l'évaluation électronique a-t-elle été prévue pour les élèves inscrits à l'évaluation électronique ?

Nous avons publié des spécimens d'examens et des plans de travail pour toutes les matières afin d'aider les élèves à se préparer à l'évaluation électronique. Du matériel de familiarisation sera publié en janvier de chaque année. Les élèves pourront l'utiliser afin de se familiariser avec les examens qui auront lieu dans la même année scolaire.

Les élèves peuvent-ils avoir accès aux spécimens d'examens de chaque matière ou à l'ensemble des spécimens d'examens ?

Des spécimens sont proposés pour chaque examen sur le CPEL. À l'avenir, les examens sur ordinateur des sessions précédentes seront disponibles sur le site du Magasin de l'IB.

Que peuvent faire les établissements pour amener les élèves à s'exercer en vue des évaluations électroniques ? Comment pouvons-nous dissuader les élèves de lire les examens des sessions précédentes et de s'exercer à répondre en fonction de ce qu'ils pensent que le barème de notation attend d'eux ?

Une préparation approfondie axée sur l'évaluation et des révisions qui réduisent l'efficacité des bonnes pratiques d'enseignement et d'apprentissage ne sont pas nécessaires. Les tâches d'évaluation électronique du PEI s'inscriront dans des contextes stimulants et inconnus. La meilleure préparation pour l'évaluation électronique du PEI repose sur une mise en œuvre du programme de grande qualité, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de bons plans de travail des unités du PEI.

En quoi la culture numérique de chaque élève influe-t-elle sur les résultats de l'évaluation électronique ?

Étant donné que les évaluations électroniques sont facultatives, l'établissement peut retarder leur adoption jusqu'à ce qu'il se sente prêt d'un point de vue technologique. Quant à la « culture numérique » des élèves, nous interprétons ce terme comme signifiant « habitué ou non à utiliser un ordinateur ». Nous pensons qu'il est de plus en plus rare de ne pas savoir utiliser un ordinateur et que les dispositifs



numériques (téléphones, tablettes, ordinateurs portables, etc.) sont bel et bien du domaine des élèves du PEI. Les questions ne sont cependant pas conçues pour évaluer la culture numérique. Elles requièrent à la fois de penser et d'utiliser la technologie.

Hormis les ordinateurs ou ordinateurs portables, qu'est-ce que les élèves peuvent avoir d'autre en leur possession durant l'examen ? Sont-ils autorisés à apporter une calculatrice, un dictionnaire, des feuilles de papier supplémentaires, etc. ?

L'IB fournira aux établissements un modèle électronique de papier brouillon à utiliser lors des examens, et les candidats pourront avoir en leur possession :

- un stylo ou un crayon pour la prise de notes sur le papier brouillon ;
- un dictionnaire bilingue pour les examens autres que les examens de langue (le dictionnaire ne devra contenir aucune note et ne sera permis que si la langue à utiliser pour l'examen n'est pas la meilleure langue du candidat ; les dictionnaires électroniques ne seront pas autorisés).

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter d'autres fournitures dans la salle d'examen ; cela inclut tous les types de calculatrices, les examens sur ordinateur concernés proposant une application à cet effet.

Bien que passant les examens sur ordinateur, les élèves peuvent-ils consulter les spécimens d'examens sur des iPads afin de faciliter l'enseignement et d'aider les enseignants à les guider ?

Pour l'instant, les iPads ne sont pas compatibles avec le logiciel utilisé pour les examens (et les spécimens d'examens). Nous espérons les rendre compatibles à l'avenir, mais, en raison des mises au point importantes que cela nécessitera, ce changement ne figure pas dans nos projets immédiats.

Le fait que l'évaluation soit électronique implique que les élèves tirent avantage d'un programme d'études qui améliore leur culture numérique.

Comment les élèves s'habitueront-ils à l'émulateur de calculatrice à écran graphique ? Fournirez-vous le logiciel aux établissements ?

Pour ce faire, vous pouvez utiliser le spécimen d'examen de mathématiques et l'environnement de familiarisation.

D'autres exemples de questions seront-ils publiés pour le groupe de matières Sciences afin que les élèves puissent s'exercer ?

Des spécimens d'examens sont disponibles sur le CPEL pour toutes les matières dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un examen sur ordinateur.

Quand les rapports pédagogiques de la session de mai 2015 seront-ils publiés afin que nous puissions déterminer les contenus et les domaines de compétence pour lesquels les élèves doivent être mieux préparés ?

Ces rapports sont maintenant disponibles sur le CPEL.

Questions sur la logistique

Quelle distance doit impérativement être laissée entre les bureaux ?

Les candidats doivent être placés de telle sorte qu'il leur est impossible de voir l'écran d'un autre candidat. Leur placement à cet effet est de la responsabilité du coordonnateur. Toutefois, le bord de l'écran ou de l'ordinateur portable doit être à une distance minimum de 1,25 mètre de l'écran ou de l'ordinateur portable le plus proche.



Les établissements peuvent-ils installer des paravents si la distance entre les candidats est inférieure à celle requise ?

La distance minimum de 1,25 mètre entre chaque écran ou ordinateur portable doit toujours être respectée. Cette exigence vise à garantir que les candidats ne peuvent pas voir l'écran d'un autre candidat, mais aussi à réduire les possibilités de conversation et de collusion durant l'examen.

Les élèves devront-ils être connectés à Internet pendant les examens sur ordinateur ? Quels sont les risques de défaillance technique pendant la session d'évaluation électronique ?

Les examens sont téléchargés par l'établissement avant la session d'examens, puis distribués et installés sur les ordinateurs de l'établissement et des candidats. C'est la raison pour laquelle ils sont appelés « examens sur ordinateur », et non « examens en ligne ». Tout le matériel d'évaluation est installé sur les ordinateurs. Si ceux-ci sont connectés à Internet, le logiciel chargera automatiquement les réponses des candidats. Si ce n'est pas le cas, il existe d'autres méthodes pour recueillir les réponses des candidats. Étant donné que le matériel n'est pas disponible en ligne, les problèmes liés à la bande passante et à Internet n'interrompent pas l'examen.

Toutefois, des problèmes techniques peuvent surgir en raison de batteries d'ordinateurs portables déchargées, de coupures de courant locales ou d'un certain degré d'incompatibilité des ordinateurs utilisés pour les examens.

Les établissements doivent également connaître les règles de leur réseau local et surtout s'assurer que les fichiers des candidats ne sont pas automatiquement supprimés à la fin de la session en raison d'un ensemble de règles de réseau générales.

Du temps supplémentaire sera-t-il accordé en cas de problème technique ?

Il est possible d'ajouter du temps à l'horloge de l'examen d'un candidat et cette option doit être utilisée lorsqu'un candidat perd du temps en raison d'un problème technique.

Les élèves peuvent-ils passer les examens en plusieurs sessions si l'établissement ne dispose pas de suffisamment d'ordinateurs ?

Les élèves doivent passer simultanément leurs examens afin de garantir l'intégrité des examens.

Lorsque le nombre de candidats d'un établissement est élevé, il est permis d'organiser un examen en deux sessions, à condition que la deuxième session suive immédiatement la première. Toutefois, les coordonnateurs doivent s'assurer qu'aucune communication n'est possible entre les candidats qui viennent de passer les examens et ceux qui s'apprêtent à le faire.

Une personne de l'IB suivra-t-elle l'évolution de l'examen se déroulant dans l'établissement comme c'est le cas pour le Programme du diplôme ?

Au centre de l'évaluation de l'IB, une équipe chargée de l'administration des matières suit l'évolution des examens en cours et apporte son aide aux établissements pendant ces examens.

Questions sur la notation et la révision de notation

Y a-t-il une option permettant de repasser les examens si un élève n'obtient pas de bons résultats ?

À compter de la 5^e année, un maximum de trois sessions d'examens est autorisé pour satisfaire aux exigences relatives à l'octroi du certificat du PEI de l'IB. Ces sessions d'examens ne doivent pas nécessairement être consécutives. Les candidats ne peuvent pas s'inscrire à une ou plusieurs



évaluations dans une session d'examens qui précède la session pour laquelle le certificat peut être décerné.

Le processus prévoit-il la remise de notes finales prévues ? Que se passe-t-il en cas d'événements imprévisibles ? Les candidats peuvent-ils repasser l'examen ?

Il est possible de repasser l'examen lors de la session suivante ou d'une session ultérieure. Pour chaque session, des notes finales prévues doivent être envoyées uniquement pour les matières dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un examen sur ordinateur, et ce, avant le 10 avril / 10 octobre. Des procédures sont en place, qui permettent aux établissements de signaler les circonstances défavorables affectant un élève au cours de la session.

Pourquoi des points sont-ils utilisés pour la notation des évaluations électroniques ? En quoi la notation des examens écrits et des évaluations électroniques différera-t-elle ?

Les points sont attribués pour chaque question en se référant aux critères d'évaluation du PEI. Ils sont utilisés pour noter l'atteinte partielle de chaque niveau de façon à obtenir une notation plus reproductible. L'attribution des notes finales se fait selon des critères (en recourant au jugement du spécialiste de la matière). Cette démarche tient compte des pratiques d'évaluation du PEI qui reposent sur l'utilisation de descripteurs de niveaux.

La nature de l'évaluation à grande échelle limite la mesure dans laquelle une évaluation menée par l'enseignant en classe et notée à l'aide de niveaux peut être fiable. Cet argument découle du besoin d'une solution plus simple et plus rapide et d'une forte préoccupation en faveur d'examens évalués de manière juste et uniforme. Les meilleures pratiques en matière d'évaluation à grande échelle (ainsi que l'expérience acquise par l'IB pendant près de 50 ans) montrent que l'utilisation de points permet de mieux récompenser les accomplissements des élèves et a pour effet une fiabilité beaucoup plus grande entre les évaluateurs.

Cela dit, la question est maintenant de savoir quelle est la meilleure manière de procéder pour qu'un examen noté à l'aide de points reflète véritablement le PEI. Le barème de notation de chaque évaluation électronique du PEI est élaboré de manière à être en accord très étroit avec les descripteurs de niveaux de chaque critère. (Tout comme les niveaux, les points sont des nombres qui ne seront pas normalisés, c'est-à-dire que nous ne nous attendons pas à ce que les résultats des élèves suivent une distribution standard.) Pendant la réunion de délibérations, les notes finales seront alignées sur les descripteurs des notes finales spécifiques aux groupes de matières. Ces descripteurs sont élaborés à l'aide des critères d'évaluation publiés, ils utilisent le même vocabulaire, et ils sont alignés sur les descripteurs des notes finales publiés dans le document *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*.

Dans les examens, la structure des tâches reflète fidèlement les exigences habituelles du groupe de matières (et les tâches sont souvent étroitement alignées sur les celles qui étaient déjà demandées avant le projet « Une nouvelle page pour le PEI »).

Les examens sur ordinateur ne sont pas censés remplacer les évaluations internes du PEI, ni servir de modèle unique pour ces évaluations. Il s'agit surtout d'un moyen efficace de valider le niveau des élèves, qui doit aussi être évident lors des évaluations en classe faisant appel à un éventail bien plus large d'outils et de stratégies d'évaluation. Les évaluations électroniques présentent un échantillon de l'évaluation interne, la simulent ou la reproduisent, mais ne s'y substituent pas.

Dans ces matières, les tests de fin d'unité font partie des pratiques courantes et les enseignants ont élaboré un certain nombre de stratégies pour noter les examens. Dans certains cas, ils se sont montrés très créatifs pour concevoir des systèmes de notation et de transmission des résultats qui satisfont à la fois aux exigences du PEI et aux exigences locales en matière de notation normative.



En Acquisition de langues, nous développons des barèmes de notation analogues pour les critères B et C publiés dans l'ancien guide afin de noter les examens écrits organisés dans l'établissement. C'est un modèle que nous suivons largement pour la notation des nouveaux examens sur ordinateur.

Nous avons toujours converti un nombre (total des niveaux) en une note finale allant de 1 à 7. Pour les examens sur ordinateur, nous utilisons des points (ayant la même pondération dans chaque critère) et faisons la même chose avec des seuils d'attribution des notes finales différents qui peuvent être plus flexibles afin de tenir compte de la science inexacte qu'est l'équivalence des examens passés à des époques différentes par des groupes d'élèves dans différentes régions du monde.

Le nombre de points par critère n'est pas choisi au hasard. Il indique le niveau d'exigence cognitive de la question et le temps prévu nécessaire pour y répondre dans le cadre d'un examen de 120 minutes. Ce nombre de points a été choisi très soigneusement.

Quelle est la moyenne ? Comment les points sont-ils convertis en niveaux ?

Les questions sont rédigées de manière à susciter des réponses qui satisfont aux exigences énoncées dans les descripteurs de niveaux du critère, et les points sont alloués en fonction de la difficulté de la question et de la possibilité qu'elle offre aux élèves d'atteindre les descripteurs de niveaux les plus élevés. Par conséquent, une question qui permet aux élèves de fournir un travail de niveau 8 vaudra plus de points que celles qui permettent d'accéder uniquement à un niveau 5. Pour les questions plus simples, un barème de notation reposant sur un système de points peut être plus approprié. Pour les questions plus longues et ouvertes, des critères semblables aux clarifications spécifiques aux tâches sont préparés afin d'évaluer au mieux la réponse. Des points sont utilisés car les questions sont notées isolément, et non de manière globale. Une évaluation globale ne peut être utilisée pour un examen passé dans le monde entier et noté par de nombreux examinateurs, car il est impossible d'atteindre des niveaux de fiabilité acceptables. L'application globale des critères reste la meilleure façon d'évaluer le travail des élèves en classe.

Les établissements devraient-ils aussi commencer à utiliser des points pour la notation en 4^e année afin que les élèves s'y habituent ?

Pour les matières du PEI dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un examen sur ordinateur, les points constituent une méthode fiable et standardisée pour décrire les accomplissements des élèves. Pour les examens organisés au sein de l'établissement, les enseignants peuvent utiliser divers formats pour déterminer les niveaux atteints par rapport aux critères du PEI. Dans certains cas, l'utilisation de points (dont le nombre est déterminé en fonction des critères) pour émettre des jugements sur les réponses des élèves aux questions de l'examen peut être une stratégie d'évaluation raisonnable et appropriée dans toutes les années du PEI.

L'évaluation électronique changera-t-elle les principes fondamentaux sur lesquels repose la révision de notation ?

Dans les matières dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un examen sur ordinateur, il n'y aura plus de révision de notation. Les élèves passeront un examen qui sera noté par des examinateurs nommés par l'IB, et les résultats obtenus à l'examen serviront à déterminer la note finale de chaque élève. Dans les matières dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un portfolio électronique, la notation des établissements sera révisée. L'échantillonnage à envoyer sera choisi par l'IB et les établissements devront charger le matériel sur IBIS.

Les résultats de l'évaluation électronique seront-ils publiés suffisamment tôt chaque année pour pouvoir être utilisés pour les résultats de fin d'année des élèves ?

Les résultats seront publiés le 1^{er} août / 1^{er} février.



Les élèves reçoivent-ils leur certificat lorsque les résultats sont publiés ?

Les résultats sont publiés le 1^{er} août / 1^{er} février et la documentation présentant les résultats est envoyée par la suite.

Si des élèves inscrits aux évaluations électroniques souhaitent envoyer leurs travaux d'évaluation interne pour demander la sanction officielle des études par l'IB, peuvent-ils le faire ?

Les évaluations électroniques sont le seul moyen d'obtenir la sanction officielle des études par l'IB. Les matières dans lesquelles les élèves sont évalués au moyen d'un examen sur ordinateur ne peuvent pas être choisies pour la révision de notation.

Pour la révision de notation, les établissements envoient-ils les travaux de tous les élèves (comme pour l'évaluation interne dans le Programme du diplôme de l'IB) ou un échantillonnage ?

En ce qui concerne la révision de notation, la même approche sera utilisée pour le Programme du diplôme et le PEI. Seul un échantillonnage composé des travaux de 5, 8 ou 10 élèves sera chargé pour la révision de notation.